



Ecole Primaire de Copponex

34 passage de l'école
Chef-Lieu
74350 COPPONEX
☎ +FAX 04.50.44.04.79
Mail : ce.0740201S@ac-grenoble.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- **HORAIRES DE L'ECOLE**

Matin : 8H30 – 11H45 (11h30 le mercredi) (ouverture du portail à 8H20)

Après-midi : 13H45 – 16H30 ou 13h45-15h (ouverture du portail à 13H35) sauf le mercredi (classe le matin uniquement)

Pour les maternelles

Matin : les élèves de Maternelle seront accueillis, tout au long de l'année dans la classe.

Ils seront remis à leurs parents à 11h45 à la porte de la classe.

Après-midi : les enfants seront accueillis dans la classe pour les GS, et dans la classe de Mme Camas (après passage aux toilettes) pour les PS et MS des 2 classes, à partir de 13h35. Les parents viennent les chercher à la porte de la classe **COUR ARRIERE** à partir de 15h (lundi et jeudi si pas TAP) ou à la porte **DE LA CLASSE** à partir de 16H30 (mardi et vendredi)

Téléphone et Fax : 04.50.44.04.79 / Mail : ce.0740201S@ac-grenoble.fr

- **SITE INTERNET DE L'ECOLE**

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/copponex/>

- **MAIRIE**

Ouverte le **lundi matin de 9h00 à 12h00**, le **jeudi après-midi de 14h00 à 18h00**, et le **mercredi de 9h à 12h**.

Téléphone : 04.50.44.22.82 / Mail : commune@copponex.fr

- **GARDERIE**

Ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le **matin de 7h00 à 8h30** et l'**après-midi de 16h30 à 18h45**

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer dès à présent auprès du personnel de la garderie.

Téléphone : 04.50.09.60.19 (ne pas hésiter à laisser un message sur le répondeur) / **Mail : services.periscolaires@orange.fr**

- **CANTINE**

Les inscriptions se feront le 18 mai pour les nouveaux élèves (locaux du périscolaire), ou avant le 17 juin pour les élèves déjà scolarisés.

Prix du repas : **4,30 €** en 2015-2016 (sous réserve d'augmentation)

Téléphone : 04.50.09.60.19 / Mail : cantine_scolaire@yahoo.fr

- **ASSURANCE SCOLAIRE**

Pour la rentrée, il vous sera demandé une assurance scolaire personnelle ou MAE (responsabilité civile + individuelle accident).

- **COTISATION**

Pour permettre aux enseignants d'effectuer divers achats et activités pour les enfants, nous vous demanderons une cotisation de 12€ par enfant